

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 15 (1886)

Heft: (7)

Rubrik: Rapport général sur la première question

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA PREMIÈRE QUESTION

Quelle est la part qu'il convient de faire au canton de Fribourg dans l'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire ?

Quel doit être le programme de cet enseignement ?

Ne serait-ce pas le cas d'avoir un manuel spécial pour cette étude comme pour la géographie du canton ?

En venant aujourd'hui m'acquitter de la tâche qui m'a été confiée par le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation, je sens en tout premier lieu le besoin de réclamer la bienveillance de mes chers collègues pour un travail entrepris au milieu des multiples devoirs de ma profession et nécessairement interrompu à plus d'une reprise ; l'arrivée tardive de quelques rapports, le temps beaucoup trop court accordé à un travail de ce genre : voilà autant de motifs qui peuvent nous assurer leur indulgence.

Cela dit, nous avons hâte d'aborder la question qui nous occupe. Trente-huit rapports nous ont été remis. Voici, par ordre alphabétique, les noms de leurs auteurs :

MM.

Aebischer, à Villarsviriaux ;
Audergon, à Middel ;
Blanc, à Praroman ;
Bosson, à Vuippens ;
Cardinaux, à Villarvolard ;
Collaud, à Lentigny ;
Crausaz, à Châtel-s.-Montsalv. ;
Curat, à Morlon ;
Davet, à Estavayer-le-Gibloux ;
Déglise, à Vuisternens ;
Demierre, à Vauderens ;
Dessarzin, à Charmey ;
Jaquet, à Villariaz ;
Jaquet, à Bottens ;
Hermann, à Barberêche ;
Hirt, à La-Corbaz ;
Gremaud, à Fribourg (*rappor-
teur du 4^e arrondissement*) ;
Grossrieder, à Essert ;
Magne, à Montet (Glâne) ;

MM.

Mathey, à Givisiez ;
Marguet, à Sivrîez (*rapporteur
du 6^e arrondissement*) ;
Mauron, à Prez ;
Monnard, à Treyvaux ;
Mossu, à Treyvaux ;
Morard, à Gumezens ;
Oberson, à Corserey ;
Page, à Fribourg ;
Pugin, à Pont-en-Ogoz ;
Roulin, à Echallens ;
Schorroz, à Crésuz ;
Sonney, à Sommentier ;
Sterroz, à Fribourg ;
Thierrin, à Vuarmans ;
Thorimbert, à Sorens ;
Tinguely, à Ependes ;
Tornare, à Vaulruz ;
Villard, à Chénens ;
Vorlet, à Charmey.

En premier lieu, nous nous faisons un devoir d'exprimer nos remerciements et toute notre reconnaissance à nos collaborateurs pour le précieux concours qu'ils nous ont prêté. En second lieu, nous nous permettrons quelques appréciations générales. Les travaux qui nous ont été remis, quoique très inégaux en valeur et en étendue, accusent cependant chez leurs auteurs beaucoup de bonne volonté, un désir ardent d'augmenter leurs connaissances et une application que rien ne rebute. Quelques-uns même de nos collaborateurs ont traité la question avec

beaucoup de succès et nous aurions désiré de tout notre cœur pouvoir reproduire intégralement ces rapports si bien pensés et si bien rédigés.

Quelques instituteurs n'ont considéré qu'une face de cette question triple dans son unité ; d'autres se sont lancés inconsidérément dans des appréciations tout à fait étrangères à la question. Nous regrettons aussi que quelques-uns se soient bornés à compiler des citations tirées des bons auteurs.

Afin de procéder d'une manière méthodique, de condenser autant que possible les idées exprimées par nos collègues, de les coordonner et aussi pour donner plus de clarté à notre travail, nous avons pensé devoir attirer l'attention du lecteur sur les points suivants :

- I. Importance de l'histoire dans l'enseignement et surtout dans l'éducation de la jeunesse ;
- II. Nécessité de l'introduction de l'histoire nationale fribourgeoise dans nos programmes d'enseignement ;
- III. Programme de cet enseignement ;
- IV. Faut-il un manuel ?

I. IMPORTANCE DE L'HISTOIRE DANS L'ENSEIGNEMENT ET SURTOUT DANS L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE

« L'histoire est, dit Marmontel, l'expérience du passé, le miroir du présent et, par là, le guide assuré de l'avenir. Elle nous apprend, en effet, tout ce qui s'est passé sur le globe et sur chaque point du globe en particulier. Par elle, nous assistons à la création du monde ; nous voyons avec Noé sur les eaux du déluge ; nous vivons dans la vie nomade et pastorale des premiers peuples ; nous voyons apparaître, pour disparaître ensuite, ces grands empires dont le faste et la puissance étonnaient le monde et dont les débris, qui nous sont parvenus plus ou moins intacts, frappent encore si fort notre imagination. Et puis, lorsque ces noms fastueux ont disparu de la scène du monde, lorsque ces grands empires se sont couchés lentement dans la poussière du tombeau, lorsque les barbares du Nord se sont assis sur leurs cendres, nous voyons sortir le moyen âge avec ses croisades, ses hauts faits d'armes, ses preux chevaliers, ses tournois et ses errants ménestrels. A son tour, le moyen âge disparaît et fait place à l'époque moderne si féconde en bouleversements de toutes sortes, en désastres et en découvertes dans le domaine des sciences. »

« Rien, autant que l'étude du passé, dit M. Aebischer, ne peut éveiller l'enthousiasme précoce des enfants, leur faire approfondir les connaissances qu'ils ont acquises et contribuer pour une aussi large part au développement de leurs facultés morales. »

M. Marguet, commentant cette parole de Bossuet : « Il est honteux et funeste à tout homme bien élevé d'ignorer le genre humain et les grands enseignements de son histoire » est encore plus explicite : « L'histoire, dit-il, appelée à juste titre la lumière de la vérité ou l'école de la vie, doit être connue et aimée de tout homme qui a reçu une éducation plus ou moins soignée, car elle nous apprend à devenir des citoyens et des chrétiens. Ses exemples et ses enseignements ont souvent pour effet de vivifier et d'ennobler le sentiment. Faisons donc aimer l'histoire aux enfants ; car, par là, on cultive leur imagination et l'amour de la vérité. »

M. Page ne craint pas d'avancer que « l'histoire bien enseignée, est par excellence l'école du patriotisme, en ce qu'elle fait connaître et

admirer la patrie dans le passé, la fait chérir et servir dans le présent, et en garantit l'avenir en sauvegardant l'intégrité du caractère national. »

Dans son rapport si bien fait, M. Gremaud, à Fribourg, après avoir exposé toute l'importance de l'enseignement historique, dit : « Pourrions-nous négliger jamais l'étude de cette branche qui fera connaître au jeune citoyen les grands devoirs qui l'attendent au seuil de sa carrière civile et cette obligation plus grande encore de concourir, le cas échéant, à la défense du sol sacré de la patrie ! »

Écoutons encore la parole si autorisée de l'auteur du *Guide pratique* : « L'intelligence de l'homme, dit-il, privée de toute notion d'histoire, serait condamnée à se mouvoir dans l'étroite sphère de sa propre individualité ; pour elle le monde ne daterait que du jour où elle eut conscience de son existence, tandis que la connaissance des événements passés étend le champ de son activité intellectuelle à tous les âges et à tous les peuples. »

Nous venons de constater que l'étude de l'histoire est un des moyens les plus efficaces de cultiver le sentiment moral, soit par les beaux traits de tous genres qu'elle propose à l'exemple et à l'admiration de la jeunesse, soit par le tableau des funestes résultats qu'entraîne, pour l'individu et la société, le déchainement des passions quand elles ne sont pas contenues par les salutaires préceptes de la religion. L'Histoire-Sainte est tout particulièrement faite pour exercer une salutaire influence sur le cœur de l'enfant. Malheureusement, l'étude des saintes pages, autrefois très répandue dans les familles et les écoles, y devient rare et laisse, pour l'instruction comme pour l'éducation, une lacune que rien ne pourra combler.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que tout l'enseignement historique à l'école primaire doit être regardé non comme un but à atteindre, mais plutôt comme un moyen puissant d'agir sur le cœur, l'âme et les facultés intellectuelles de l'enfant.

Maintenant, si, des hauteurs de l'histoire générale nous descendons à notre histoire nationale, nous trouvons là aussi comme une seconde source de sentiments élevés et d'actes salutaires. Que de traits d'héroïsme, de dévouement à la patrie, à l'humanité : Diviko, Claudius Cossus, la reine Berthe, Guillaume Tell, Winkelried, d'Erlach, Bubenberg, Nicolas de Flüe, Fontana, Schinner, Wenggi, Pfiffer, etc., etc ! Quelles grandioses et dramatiques figures à mettre en relief devant des imaginations juvéniles !

Aussi comme nous comprenons bien l'enthousiasme de M. Cardinaux lorsqu'il nous dit : « Plus nous étudions les événements de notre histoire nationale, plus nous y trouvons de jouissances. Il semble que notre courage ou notre colère s'enflamme lorsque nous suivons nos ancêtres sur les champs de bataille, lorsque nous attendons avec une fiévreuse impatience l'issue du combat. Nous partageons avec eux les enivrements de la victoire ou les amertumes de la défaite. La lecture de ces nobles pages fait vibrer dans le cœur de la jeunesse la fibre du patriotisme. »

Et dans l'histoire de notre chère patrie fribourgeoise, que d'enseignements précieux pour l'éducation de la jeunesse ne pourrait-on pas recueillir ?

« Ce petit coin de terre, nous dit M. Thierrin, a eu, lui aussi, ses célébrités et ses héros. »

Et puis, quelles belles et aimables figures que celles des Canisius, des Schneuwly, des d'Affry, etc. ! Nous pouvons aussi nous enorgueillir de

la fidélité de nos ancêtres à leurs suzerains, alors même qu'ils en étaient opprimés. Faible et abandonné dans le malheur, le fribourgeois s'est montré grand et magnanime, et la prospérité ne l'a point rendu vain et ambitieux.

L'histoire nous présente d'ailleurs de bien singulières analogies qui nous montrent que la divine Providence se sert souvent de moyens presque insignifiants pour accomplir les plus grandes choses. Un enfant est sauvé des eaux; il devient le libérateur, le législateur et le fondateur d'un grand peuple qui donnera au monde le Législateur universel. Un autre enfant est arraché à la mort et Rome est fondée pour devenir la dominatrice de l'univers et le centre de l'unité catholique. Une prairie se trouve au bord d'un lac, trois hommes s'y rencontrent et la jeune Confédération voit le jour. Glorieuse et fière, forte surtout par l'union, le courage et le dévouement de ses enfants, la patrie Suisse se développe, se perpétue pour devenir la sauvegarde de la paix européenne. Un antique castel dresse ses créneaux sur un roc escarpé, dans une des nombreuses sinuosités formées par la Sarine; ce manoir est restauré et, de cette restauration, sort la patrie fribourgeoise destinée à devenir le boulevard du catholicisme et du fédéralisme en Suisse.

II. DE LA NÉCESSITÉ D'INTRODUIRE DANS NOS ÉCOLES L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG

« La famille fribourgeoise, dit le sympathique auteur des *Notions d'instruction civique*, peut aussi demander de ses enfants son tribut filial de dévouement. Nous devons aimer ses intérêts particuliers, travailler à conserver à notre canton sa place honorable dans les rangs des Etats confédérés, user de notre influence pour le défendre quand on le dénigre, nous intéresser à toutes ses vicissitudes heureuses ou malheureuses. » — Ces paroles contiennent à elles seules tout un programme.

« Puisqu'il est aujourd'hui prouvé, dit M. Magne, que l'enseignement intuitif prime toute autre méthode, il semblerait naturel que l'enseignement de l'histoire commençât par l'étude de l'histoire de notre canton. Il est hors de doute que l'histoire du canton de Fribourg intéresserait davantage nos jeunes enfants que certains passages de notre histoire nationale se rapportant à des contrées plus ou moins éloignées et encore presque inconnues des élèves. Comme l'on commence généralement l'étude de la géographie par la maison d'école, la commune, le district, le canton et la Suisse, et que ce n'est que plus tard que l'on s'aventure à jeter un coup d'œil sur les autres nations qui nous entourent, il semblerait rationnel de commencer l'enseignement de l'histoire par les faits les plus marquants de ce cher canton de Fribourg. En agissant ainsi, nous aurons la bonne occasion d'apprendre aux jeunes habitants de nos belles campagnes fribourgeoises à aimer toujours davantage ce petit coin de terre qui a eu, lui aussi, ses héros, ses hommes de cœur et de dévouement, qui lui ont acquis la liberté et qui lui ont conservé le plus précieux de tous les biens : la foi des ancêtres. »

« Une chose pénible à constater, ajoute M. Mossu, c'est que jusqu'ici on n'a accordé qu'une part trop minime à l'histoire du canton dans l'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire. D'où provient cette lacune ? Evidemment de nos manuels qui n'ont en vue que l'histoire de la patrie suisse dans son ensemble. »

« Pourquoi négligerait-on d'étudier l'histoire de son canton ? se demande M. Déglise. Ne s'est-il pas passé dans notre cher pays des faits aussi glorieux pour nous que ceux que l'histoire générale nous raconte ? N'est-il pas facile de concevoir que nos élèves éprouveraient beaucoup plus de goût pour l'étude de l'histoire nationale, s'il leur était donné de connaître préalablement l'histoire du peuple fribourgeois ? »

M. Currat, après avoir considéré le canton de Fribourg au point de vue de sa situation physique et de ses institutions politiques, conclut ainsi : « De ces faits et de cette situation, nous concluons qu'il y a une grande importance à connaître mieux l'histoire de notre canton en particulier. Le premier but à atteindre serait de faire aimer le canton de tous ses enfants. N'oublions pas cet adage que pour aimer son pays, il faut le connaître. Et nous ajouterons qu'il ne suffit pas de le connaître au point de vue géographique, mais qu'il faut encore l'étudier dans son histoire. »

« Ce qui distingue particulièrement un peuple d'un autre peuple, dit M. Mathey, ce sont ses habitudes, ses us et coutumes, ses institutions, ses goûts, etc. Or chacun conviendra que ces usages, ces lois, ces coutumes, etc., ne sont pas les mêmes dans notre canton que dans les cantons de Vaud, du Valais ou des Grisons. D'où vient cette différence ? On ne peut la trouver que dans l'histoire de ces différents peuples. »

M. Dessarzin à Charmey se pose la question suivante : « Comment jusqu'ici l'étude de notre canton s'est-elle faite ? Faut-il s'étonner après cela de l'espèce d'indifférence que l'on rencontre souvent chez les citoyens pour la conservation de l'autonomie des cantons ? Essayons donc de fortifier dans les enfants l'amour de la patrie fribourgeoise par l'étude de son histoire particulière, de son histoire comme Etat. »

M. Cardinaux, se plaçant à un autre point de vue, nous dit ces paroles pleines d'actualité : « Depuis que les moyens de communication sont si multipliés, depuis que l'émigration et le mélange des peuples ont pris une si grande extension, depuis que la diffusion des idées est si rapide, il est bien certain que l'amour du sol natal, du coin de terre qui nous a vus naître, tend à disparaître de plus en plus pour faire place au cosmopolitisme. Notre pays perd chaque jour, à nos yeux, de son importance pour faire place à la grande image de la Confédération. Il est facile de comprendre combien l'enseignement tel qu'il se donne dans nos écoles, loin de prémunir l'enfant contre le courant dont il aura à se défendre plus tard, l'y prédispose au contraire d'une manière irrésistible.

« Pendant tout le cours de ses études primaires, l'enfant ne voit découler sous ses yeux que l'histoire suisse. Il apprend l'histoire de ce pays comme il apprendrait l'histoire de France et d'Angleterre. Il n'accorde qu'une importance insignifiante à chaque canton en particulier. Est-ce ainsi qu'on l'habitue à l'amour du sol natal ? Est-ce ainsi qu'on lui fera comprendre que son canton doit occuper une place privilégiée dans sa pensée et dans son cœur ? »

Nous applaudissons de tout notre cœur à ces paroles si patriotiques. Nous sommes convaincu, pour notre compte, que ce serait rendre un service éminent aux enfants de nos écoles et par eux à l'avenir moral et matériel du canton que de leur apprendre à connaître, à apprécier et à aimer cette terre fribourgeoise, cette patrie si belle où s'est écoulée leur enfance et qui protégera leur vieillesse.

Examinons ensemble ce qui se passe actuellement. Combien de Fribourgeois vivent en étrangers sur ce sol fécond qu'arrose la Sarine à l'ombre de nos grands monts ? Nous ne tomberions certes pas dans

l'exagération en avançant que les quatre cinquièmes de nos concitoyens ne possèdent pas la plus petite notion de l'histoire du canton de Fribourg. Ce soin est laissé aux amateurs ! Devons-nous être étonnés si, après cela, il se trouve au milieu de nous des hommes qui, foulant aux pieds toutes les traditions de cette noble terre de Fribourg, poussent avec ardeur au char de l'unitarisme et de la centralisation ; si d'autres, vrais traîtres à la patrie, vont au dehors semer la calomnie, dénigrer et insulter ce qu'ils devraient aimer et défendre au péril même de leur vie ? Peuvent-ils aimer et défendre une chose qu'ils ne connaissent même pas ?

« Tout à l'heure, dit M. Gremaud à Fribourg, j'ai nommé un défaut assez commun parmi nous : le dénigrement patriotique. Ils ne sont pas rares, en effet, nos compatriotes qui ne croient le bien possible que chez nos voisins et qui ne savent juger de nos progrès qu'au travers du prisme des épreuves fédérales. A l'histoire donc de stigmatiser ce travers qui tue l'esprit d'initiative et qui rend inutile le dévouement des cœurs généreux. »

Eh bien, nous l'avouons sans détour, et en ceci nous nous rencontrons avec la grande majorité de nos collaborateurs, ne pas enseigner dans nos écoles l'histoire cantonale fribourgeoise d'une manière rationnelle et suivie est une lacune regrettable et surtout préjudiciable à notre autonomie cantonale. Cette lacune n'a déjà que trop duré ; il est temps qu'elle ait un terme.

Nous avons dit tout à l'heure que la grande majorité de nos collègues reconnaissent l'importance, la nécessité même d'introduire sans retard dans nos écoles l'enseignement de l'histoire cantonale. Faisons entendre cependant quelques voix discordantes ; il est juste que nous prenions connaissance des arguments de la minorité.

M. Thorimbert, à Sorens, nous dit : « Notre canton, jusqu'à son admission dans la Confédération, ne forma point un état indépendant. En effet, avant même la fondation de Fribourg, l'Uchtland fit partie de l'Allemagne, puis de l'Autriche et enfin de la Savoie ; et dès la fin des guerres de Bourgogne, Fribourg vécut de la vie commune du corps helvétique, grâce au bienheureux Nicolas de Flüe. Depuis sa participation aux guerres de Bourgogne, son histoire n'a de particulier que quelques faits tels que les luttes pour la conservation du catholicisme, l'annexion d'une partie du pays de Vaud ; les faits de l'invasion française et leurs suites, la restauration de la Confédération, la révolution de 1830 et les événements du Sunderbund. »

« Cela posé, continue-t-il, il convient de se demander s'il est nécessaire d'introduire dans nos écoles un manuel spécial d'histoire et si nous ne possédons aucune histoire suisse tenant suffisamment compte de celle de notre canton. Comme membre d'un Etat fédéré, son histoire ne saurait être, à mon sens, séparée de ces co-Etats. »

Enfin, M. Thorimbert réclame un traité d'agriculture ! « Car, dit-il, nous vivons tout autant des produits du sol que du récit des actes, trop souvent entachés d'injustice, de nos aïeux ! »

M. Pugin est un ennemi déclaré de l'enseignement de l'histoire cantonale.

« A mon humble manière de voir, dit-il, il me semble qu'il n'y a pas du tout lieu de faire de l'histoire cantonale un objet d'enseignement distinct dans les écoles fribourgeoises, car si l'on veut faire de l'histoire cantonale un objet d'enseignement à part, on aura autant de raisons pour agir pareillement à l'égard de chacun des districts en particulier ; car nous avons dans le canton des districts qui ont une histoire tout

aussi mouvementée, tout aussi intéressante que celle de l'ensemble du canton. »

M. Villard, à Chénens, est un zélé partisan du *statu-quo*.

M. Jaquet hésite, il craint que l'introduction de cette nouvelle branche dans notre programme scolaire n'exerce une fâcheuse influence sur les résultats des examens fédéraux.

M. Magne a prévu l'objection et y a répondu par anticipation, lorsqu'il dit : Quelqu'un me dira peut-être que les recrutables ne sont interrogés que sur l'histoire de la Suisse et que nous devons nous abstenir, dans notre enseignement, de tout détail compromettant l'honneur du canton aux examens fédéraux. Je conviens que je partage les mêmes sentiments et j'ajouterai que ce serait manquer de patriotisme en préparant des échecs aux examens des recrues. Mais l'enseignement de l'histoire de notre canton se relie très étroitement à l'histoire de la patrie suisse ; l'enseignement de la première sera, sans aucun doute, un puissant auxiliaire pour la seconde, et je suis fort loin d'être convaincu que l'étude de l'histoire du canton de Fribourg nuise aux examens à subir par les jeunes milices. » — C'est aussi notre avis.

III. PROGRAMME DE CET ENSEIGNEMENT.

Nous venons de voir que presque tous nos collaborateurs attachent une grande importance à l'enseignement de l'histoire cantonale fribourgeoise et proclament bien haut la nécessité d'introduire cet enseignement dans nos écoles populaires. Pourtant, lorsqu'il s'agit de la réalisation de ce vœu ardent de nos cœurs, de la mise en pratique de ce désir louable, nous éprouvons quelques hésitations.

« En effet, de nos jours, dit M. N. Droz dans son cours d'instruction civique, la tâche des instituteurs est devenue très difficile. D'un côté on demande toujours plus à l'école ; — de l'autre on lui reproche d'enseigner beaucoup de choses inutiles. Ces exigences et ces critiques, souvent contradictoires, proviennent de la diversité des carrières que les élèves sont appelés à suivre. Evidemment une seule et même école ne peut tenir compte de besoins si différents et l'école primaire ne saurait avoir d'autre tâche que d'inculquer les connaissances indispensables à tout homme, quels que soient le métier ou la profession qu'il embrassera. »

Or, n'est-il pas vrai que l'histoire du canton rentre parfaitement dans cette catégorie de « connaissances indispensables » ? Parvenus à l'âge d'homme, nos élèves, quelle que soit la carrière qu'ils auront embrassée, seront citoyens de la même patrie, et, comme tels, il devront l'aimer, la servir et, par conséquent, ils auront envers elle de sérieux devoirs à remplir. Ces quelques considérations nous ont fortifié dans la résolution de surmonter ou de contourner tous les obstacles qui pourraient se présenter sur notre route et qui entraveraient la réalisation de nos desirs.

Quel temps pourrait-on consacrer à l'enseignement de cette branche ? — M. Currat à Morlon répond : « Ne pourrait-on pas prendre un peu du temps consacré actuellement à l'histoire suisse pour l'employer à l'histoire du canton ? »

Très peu d'instituteurs ont traité cette partie de la question. Voici notre manière de voir à ce sujet.

Le programme scolaire-type élaboré par la Direction de l'Instruction publique prévoit qu'il sera attribué à l'enseignement de l'histoire 1 1/2 heure

par semaine dans le cours moyen et 2 heures dans le cours supérieur. Le même laps de temps est accordé à l'enseignement de la géographie. Nous avons donc pour l'enseignement de ces deux branches qui sont corrélatives un total hebdomadaire de 3 heures au cours moyen et de 4 heures au cours supérieur sur un minimum de 25 heures d'enseignement. C'est bien suffisant. Mais si nous considérons que ce minimum est toujours ou presque toujours dépassé, que le total des heures d'enseignement est porté, pendant le semestre d'hiver, à 30 et même à 33 heures par semaine, nous ne voyons pas qu'il y ait un inconvénient bien grave à apporter au programme une légère modification en ce sens qu'il serait accordé, par semaine, une demi-heure au cours moyen et une heure au cours supérieur, pour l'enseignement de l'histoire cantonale. Cette soustraction, qui pratiquement n'en est pas une, serait bien suffisante pour combler une lacune très regrettable. Notons en passant que cette modification si minime ne nécessiterait pas même une mention spéciale dans le programme général, mais seulement une petite adjonction dans l'ordre du jour particulier à chaque école.

Nous ne toucherons pas à la méthodologie spéciale pour l'enseignement de l'histoire fribourgeoise ; cette partie est supérieurement traitée dans le *Guide pratique de l'instituteur*. Nous nous bornerons à mettre en relief les points principaux à traiter dans l'étude de l'histoire cantonale fribourgeoise. Nous aurons soin de ne pas nous écarter sans nécessité des jalons qui nous ont été fournis par les travaux de nos collègues.

L'enseignement de l'histoire cantonale commencerait au cours moyen. On ne fera pas ici une étude raisonnée des événements et du développement graduel du canton considéré comme Etat. Non, mais l'histoire y sera enseignée au moyen de récits vivants, colorés ; d'anecdotes relatives aux mœurs et aux usages des siècles passés ; de biographies de nos grands hommes, des bienfaiteurs de la patrie, de monographies d'anciens castels, de couvents. Et puis, la vie austère et active des moines, les services éminents qu'ils ont rendus à l'agriculture, aux sciences et aux arts pourraient fournir la matière de plus d'une leçon. Hauterive, à lui seul, nous présente à ce sujet une mine inépuisable.

« On a ainsi une suite de jalons destinés à préparer l'enfant à recevoir l'enseignement ultérieur. En outre cette méthode biographique n'exclut en aucune manière le plan, ni l'ordre, ni l'unité ; au contraire, cet enchaînement rigoureux de faits détachés est une préparation naturelle à l'intelligence de la liaison et de l'ensemble des événements qui ont concouru à former notre canton tel qu'il existe aujourd'hui. » (*Principes d'éducation et d'enseignement.*)

Nous avons reçu l'assurance que le matériel de cette partie de l'enseignement historique se trouvera presque au complet dans le livre de lecture du 2^me degré, actuellement en préparation. Ainsi se trouve réalisé le vœu des instituteurs du 4^me arrondissement. Nos plus chaleureux remerciements aux hommes de cœur qui concourent si efficacement à procurer à notre jeunesse une éducation et une instruction vraiment religieuses et patriotiques.

Avec le cours supérieur commencerait sérieusement l'étude générale de l'histoire avec tous les développements nécessaires pour faire acquérir une connaissance suffisante des événements qui se sont succédé sur le sol fribourgeois avec le lien qui régit ces événements.

Le programme de cet enseignement serait le suivant :

I^{re} PARTIE. — *Depuis l'origine du canton jusqu'à son admission dans la Confédération.*

I. Premiers habitants. Avenches. Les Burgundes. Royaume de Bourgogne. L'Uchtland. Glâne et Hauterive.

II. Les Zæhringen. Fondation de Fribourg. Handfeste. Couvents. Agrandissements.

III. Les Habsbourg. Pierre de Savoie. Etablissements pieux. Guerres et expéditions. Gruyères. Bulle. La Part-Dieu.

IV. Guerre de Laupen : causes, bataille, contingent fribourgeois, dévastations des Bernois, trêve. Nouvelles hostilités. Paix. Ordonnances.

V. Nouveaux démêlés avec Berne, causes, ravages des Bernois, trêve. reprise des hostilités, paix. Ordonnances. Traité de combourgeoisie avec Berne.

VI. Prospérité. Mœurs. Constitution de 1404. Règlements. Bannerets. Mortalité. Le Pape à Fribourg. Alliances.

VII. Topographie. Usages. Ville, fortifications, portes. Notre-Dame. Collégiale. Abbayes. Couvents. Costumes. Draps.

VIII. Administration de la justice. Privilèges. Langue officielle. Famine. Police. Instruction.

IX. Guerre de Savoie. Guillaume d'Avenches. Préparatifs de guerre. Hostilités. Paix. Impôts. Mécontentement des paysans. Hauterive.

X. Albert d'Autriche à Fribourg. Landbrief. Tyrannie des ducs d'Autriche. Mécontentement. Fribourg se place sous le patronage de la Savoie.

XI. Réformes. Règlements. Renouvellement du traité de combourgeoisie avec Berne. Conquête du pays de Vaud. Grandson. Morat. Congrès. Stanz et Nicolas de Flüe.

II^{me} PARTIE. — *Depuis l'entrée de Fribourg dans la Confédération jusqu'à l'invasion française.*

I. Guerre de Souabe. Service étranger. Expéditions. Causes de la guerre. Troupes fribourgeoises. Conséquences. Affaires intérieures.

II. Ecoles. Industrie. Commerce. Constructions. Collégiale. Religion. Législation. Hygiène. Epidémies. Fêtes nationales. Usages.

III. Relations extérieures. Diète de Lucerne. Service étranger. Sinistres. Schinner. Supersax. Arsent. Sa fin. Falk.

IV. Guerre d'Italie. Novarre. Dijon. Galoura. Marignan. Paix. Berthelier. Pavie. Traité avec Lausanne.

V. La réforme. Tentative de réforme à Fribourg. Mesures à cet égard. Ligue catholique. La réforme dans les bailliages mixtes. A Morat. Le chanoine Werly.

VI. Conquête du pays de Vaud. Serment des troupes. L'évêque de Lausanne. Situation des bailliages mixtes. Le comte de Gruyères. Concile de Trente.

VII. Le comté de Gruyères (notice historique). Mœurs, usages, faits principaux, aspect général. Michel. Démembrement. Mort de Michel. Testament. Pierre de Vanel.

VIII. Canisius. Schneuwly. Revendication du pays de Vaud. Service français. Congrès de Fribourg. Jésuites. Le nonce. L'évêque de Lausanne. Le prévôt Werro.

IX. Fribourg demande le partage des bailliages mixtes. Préparatifs de guerre. Concordat avec l'évêque de Lausanne. Empiètements des réformés. Mésintelligence entre Berne et Fribourg. Service étranger. Couvents. Frontières attaquées. Paix de Westphalie.

X. Patriciat. Constitution. Fonctionnaires. Autorités. Chambre secrète. Le patriciat et la religion.

XI. Fribourg au XVI^e siècle. Haute-Croix. Lorette. Postes. Routes. Mendians. Instruction. Lois. Hommes célèbres. Culte. Industrie. Commerce. Sorciers. Service étranger.

XII. Guerre des paysans. Préparatifs de guerre. Dispositions du peuple. Les chefs de la révolte. Troupes fribourgeoises. Mutinerie des soldats. Capitulation de Berne. Wollenschwyl. Fin de l'insurrection.

XIII. Première guerre de religion. Causes de la guerre. Bataille de Willmergen. Préparatifs à Fribourg. Menaces de Berne. Acquisitions. Epidémies. Influence française.

XIV. Deuxième guerre de religion. Alliance catholique. Défense des frontières. Rupture entre catholiques et réformés. Préparatifs à Fribourg. Sins, Baar et Willmergen. Paix d'Aarau. Insurrections. L'avoyer Fægely. Henzi à Berne.

XV. Evêché d'Aventicum. Siège de Lausanne. Etendue, juridiction, division. Sébastien de Montfaucon. Première résidence des évêques à Fribourg. Nosseigneurs Strambino, Duding, Montenach. Suppression des Jésuites, de la Valsainte. Hauterive.

XVI. Service étranger de Gènes, de Savoie, d'Autriche, de Prusse, d'Espagne, de France. Les Diesbach. Le colonel d'Affry. Le 10 août 1792.

XVII. Organisation intérieure. Administration. Grand Conseil. Petit Conseil. Chambre secrète. Conseil de guerre. L'Avoyer. Le Chancelier. Le Grand-Sautier. Députations à la diète. Bourgeoisie secrète. Réceptions bourgeoises. L'hôpital.

XVIII. Arts et instruction. Aspect général. Fortifications et bâtiments publics. Art médical. Industrie. Commerce. Draps et cuirs. Instruction publique. Imprimeries. Epizooties.

XIX. 1781. Complot. Chefs. Grieffs. Précautions prises par le gouvernement. Secours de Berne. Sortie. Froideville. Dispersion. Mort de Chenaux. Occupation de la Gruyère. Condamnations. Intervention. La bourgeoisie. Les bannières.

III^{me} PARTIE. — *Fribourg depuis l'invasion française jusqu'à nos jours.*

I. Situation. Club à Paris. Les émigrés. Mouvements révolutionnaires. Le pays de Vaud. Défection des bailliages. Abdication du Grand Conseil. Prise de Fribourg.

II. Progrès de l'invasion étrangère. Les généraux français. Prise de Fribourg. Neuneck. Chute de l'ancienne Confédération. Gouvernement provisoire à Fribourg.

III. Comité révolutionnaire. Triste situation du pays. Assemblée de Payerne. Chambre administrative. Tribunal cantonal. Installation des nouvelles autorités. Les premiers actes de ce gouvernement. Emprunt.

IV. Le département de Sarine et Broye. Constitution helvétique. Directoire. Un préfet national. Séquestration des biens des couvents. L'assemblée nationale. Insurrection en Suisse et à Fribourg. Camp français, près de Fribourg.

V. Chute du Directoire. Exactions. Oppression religieuse. Mécontentement du peuple. Soulèvement. Insurrection Auf der-Mauer. Prise et capitulation de Fribourg.

VI. L'acte de médiation. Troubles. Gouvernement provisoire. Le 1^{er} Consul. Consulat. D'Affry, premier Landamann. Tranquillité. Institutions.

VII. Passage des alliés. Chute de Napoléon. Soulèvements. Fin de l'Acte de médiation. Gouvernement provisoire. Pétitions de Morat et de Bulle. Rétablissement du Patriciat. Congrès de Vienne. Pacte de 1815.

VIII. 1830. Le patriciat. Mécontentement populaire. Propagation des idées démocratiques. La presse. Les sociétés. Révolution de juillet. Le 2 décembre à Fribourg.

IX. Argovie supprime les couvents. Lucerne appelle les Jésuites. Les corps-francs. Alliance des cantons catholiques. Diète de Berne. Troupes fédérales. Le général Dufour. Capitulation de Fribourg. Gislikon. Dissolution de l'alliance séparée.

X. Exactions. Gouvernement provisoire. Contributions. Constitution de 1848. Gouvernement de 1848. Persécution religieuse. Mgr Marilley à Chillon. Ignominies. Carrard. Tyrannie et oppression du peuple.

XI. Revendications populaires. Assemblée de Posieux. Retour de l'Evêque. Chute du régime de 1848. Constitution de 1857.

XII. Nos chemins de fer. Dettes. Béatification du Père Canisius. Guerre franco-prussienne. Constitution fédérale de 1874. Incendie d'Albeuve. IV^e centenaire de la bataille de Morat, de l'admission de Fribourg dans la Confédération. M. Weck-Reynold. Tir fédéral à Fribourg.

XIII. Organisation intérieure. Pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire. Nominations. Fonctionnaires. Pouvoirs publics. Les districts. Organisation de la commune. Ressources de l'Etat, de la commune. Instruction publique. Industrie et commerce. Routes et autres voies de communication.

IV. UN MANUEL EST-IL NÉCESSAIRE ?

« L'histoire du canton est-elle suffisamment enseignée ? demande M. Currat, à Morlon. — Evidemment non. Possédons-nous les manuels nécessaires pour enseigner cette branche ? — De convenables, non. L'ouvrage du Dr Berchtold, le plus étendu et le plus complet que nous possédions, n'est pas approprié aux écoles. Nos traités scolaires contiennent, il est vrai, certains résumés qui sont loin cependant de constituer un livre complet, intéressant. Ne serait-il pas grand temps, ajoute-t-il, de mettre à la portée de tous un manuel unique ? »

« L'histoire du canton, telle que nous la trouvons dans nos manuels scolaires, nous dit M. Cardinaux, est tout à fait insuffisante ; les détails manquent. Il serait à désirer que l'autorité supérieure qui a tant à cœur l'avenir de notre jeunesse fribourgeoise, fit élaborer un petit manuel d'histoire du canton. Je forme des vœux, ajoute-t-il, pour que ce manuel, qui est attendu avec impatience par le corps enseignant fribourgeois, soit conforme aux principes d'une saine pédagogie. »

M. Tornare salue d'avance l'apparition du nouvel ouvrage.

M. Page, après avoir constaté les lacunes inhérentes à l'élaboration d'un manuel d'histoire suisse destiné à l'enseignement, nous dit : « Le meilleur moyen d'obvier à ce grave inconvénient serait donc d'éditer un manuel spécial d'histoire cantonale, bien approprié à nos écoles

primaires. Dans ce but, nous réunirions et compléterions les notions contenues dans nos manuels scolaires. Ces matières ainsi réunies et coordonnées, au lieu d'être dispersées et sans cohésion, serait d'une assimilation très facile et très fructueuse. »

Ce nouveau manuel, conçu en style simple, concis et attrayant, ferait abstraction des faits et détails d'une importance secondaire, de simple curiosité et sans portée éducatrice ; il ne dépasserait pas quatre-vingts à cent pages d'impression et serait autant que possible orné de gravures intéressantes : ce puissant auxiliaire de la perception, de la mémoire et de l'imagination. M. Page termine en exprimant l'espoir que le manuel désiré ne tardera pas à voir le jour et contribuera efficacement à faire aimer davantage à nos jeunes élèves notre chère patrie fribourgeoise.

Nous constatons avec plaisir que nos collaborateurs sont presque unanimes à désirer un traité élémentaire d'histoire cantonale, bien approprié à nos écoles.

Quelques instituteurs, redoutant la dépense, expriment le désir que ce manuel d'histoire soit réuni à l'un ou l'autre de nos traités scolaires. M. Mossu voudrait en faire une annexe du *Manuel d'histoire nationale suisse* ; M. Sterroz l'ajouterait en introduction au manuel du charoïne Schneuwly ; M. Davet, à l'*Histoire d'Etlin*, revue par Fragnière et Kohler. MM. Grossrieder, Currat et Jaquet se demandent s'il ne conviendrait pas de placer ces notions d'histoire à la suite de la *Géographie du canton*, qui devra être rééditée dans un temps peu éloigné. M. Grenaud, à Fribourg, approuve hautement cette dernière idée et il lui semble que ce manuel ainsi augmenté mériterait à un bien plus juste titre de porter en tête de sa première page cette épigraphe tirée d'Ebel :

*Pour aimer sa patrie, il faut la connaître,
Et pour la connaître, il faut l'étudier.*

Ce dernier projet qui nous aurait souri, aurait obtenu notre approbation et nos préférences s'il avait été pratique. Malheureusement nous avons dû y renoncer, car l'enseignement de la géographie du canton se donne au cours moyen, alors que l'intelligence des élèves n'est pas assez développée pour faire l'étude raisonnée d'une histoire complète. Cette étude doit nécessairement être réservée au cours supérieur. Il est donc facile de comprendre que l'on ne peut pas réunir dans un seul et même volume ce qui doit être enseigné dans deux cours différents.

Quant aux autres combinaisons qui ont surgi en vue d'une économie à réaliser, nous ne saurions les recommander, parce que l'économie serait si minime qu'elle ne compenserait pas le désagrément d'avoir des traités beaucoup trop volumineux. Et puis ces traités se détérioreraient beaucoup plus facilement par la fréquence de l'emploi et par cela même il y aurait un surcroît de dépense au lieu d'une économie. Ce qu'il nous faut, c'est un manuel spécial, uniquement destiné à l'enseignement de l'histoire nationale au cours supérieur.

Telle n'est pourtant pas l'opinion de l'honorable rapporteur du VI^e arrondissement. Il nous dit : « En réunissant tous les faits principaux, l'histoire du canton aurait une certaine étendue et beaucoup d'importance et le manuel que nous présenterait l'historien ne manquerait certes pas d'intérêt.

« Mais éditer un nouveau manuel ne serait pas opportun, vu le nombre déjà assez grand des livres qui sont rendus obligatoires. Nous ajoutons d'ailleurs qu'il serait impossible de le parcourir avec intérêt,

car le temps ferait défaut. » Mais poursuivons la citation : « On aurait donc deux manuels entre les mains et quand donc les étudier ? On est déjà obligé de diviser l'histoire d'Egger en deux parties, et chaque partie demande une année d'étude. » « Cependant, ajoute-t-il, la majorité des instituteurs demande un manuel spécial ! »

Nos félicitations bien sincères aux instituteurs du VI^e arrondissement.

Nous ne saurions passer sous silence la judicieuse réflexion suivante de M. Hirt : « Il est désirable que notre canton soit doté du manuel en question. Ce sera sans doute un surcroît de travail ajouté à notre fardeau déjà bien lourd. Eh bien ! nous le supporterons avec courage et persévérance, dans l'espoir que nos efforts seront couronnés de bons résultats. »

Il ne nous reste donc plus qu'à présenter quelques considérations sur la rédaction, la division, l'agencement de l'ouvrage.

Ce manuel, destiné aux élèves du cours supérieur, devra présenter une histoire complète avec l'enchaînement rationnel et vrai des faits historiques, avec le développement successif, lent mais sûr, des institutions cantonales ; cela d'une manière simple, claire, attrayante, sans emphase.

L'ennui naquit, un jour, de l'uniformité.

Le style en sera toujours naturel, clair, simple, sans aller toutefois jusqu'aux confins de la sécheresse et de l'aridité.

J'évite d'être long, et je deviens obscur.

Les déductions seront toujours justes et les faits présentés sous leur vrai jour.

Le manuel serait divisé en trois parties principales et bien distinctes. Cette division correspondrait parfaitement à celle que nous avons adoptée dans l'élaboration du programme d'enseignement. Chaque partie se subdiviserait en un nombre plus ou moins grand de chapitres substantiels, dont la rédaction serait conforme aux règles méthodologiques contenues dans le *Guide pratique de l'instituteur* (page 221).

À la tête de chaque chapitre, on inscrirait, en caractères saillants, le fait, la date ou les noms des personnages qui seront l'objet principal de la leçon. Des vignettes représentant nos anciens châteaux, nos couvents, nos principaux monuments, des perspectives de champs de bataille, des paysages, des portraits de nos hommes les plus éminents, seraient intercalés dans le texte. Des cartes indiquant les aggrandissements successifs du territoire seraient aussi d'un excellent effet. Nous aimerions à voir aussi, à la suite de chaque chapitre, un questionnaire résumant la leçon ; ce serait un puissant auxiliaire et pour l'instituteur et pour l'élève.

Le cinquième et le dernier chapitre de chaque partie seraient consacrés à des récapitulations contenant le tableau synoptique des faits avec leurs dates respectives, la liste des hommes marquants de l'époque et, en général, le résumé de tout ce qui peut avoir trait au développement de nos institutions nationales.

Nous recommandons aussi à ceux de nos chers collègues qui ne l'ont pas déjà fait, la rédaction d'une petite notice historique locale qu'ils enseigneraient, sous forme de récits anecdotiques, simultanément avec la géographie du cercle scolaire. Ils trouveront, pour cela, des matériaux tout préparés dans les archives communales, dans le dictionnaire du canton par Kuenlin et dans le récent et important travail du révérend Père Apollinaire.

Enfin, M. Gremaud, instituteur, à Fribourg, nous dit : « Efforçons-nous donc de former une jeunesse vertueuse, énergique, compatissante, et puissent les notions élémentaires d'histoire, dont nous saluerons avec bonheur l'apparition, y contribuer un peu et faire que nous connaissions, que nous aimions mieux notre chère et commune patrie. » Au milieu des chutes, des devoirs et des malheurs de l'heure présente, nous n'avons plus qu'un espoir pour l'avenir : c'est de voir la génération qui s'élève se former, par un enseignement viril, intelligent et chrétien, aux vertus solides qui seules peuvent inspirer le dévouement sincère et le vrai patriotisme.

VOICI LES CONCLUSIONS DE NOTRE RAPPORT :

- 1^o L'étude de l'histoire est très importante, car elle se propose :
 - a) D'élever l'âme ;
 - b) De lui faire goûter le beau, le bien, le vrai ;
 - c) De développer les principales facultés intellectuelles de l'enfant : le jugement, le raisonnement, la mémoire ;
 - d) De faire connaître et aimer la patrie et ses institutions.
- 2^o L'étude de l'histoire de la nation suisse, comme celle de l'histoire cantonale fribourgeoise, amène les mêmes résultats ; car elle se propose les mêmes buts.
- 3^o L'étude de l'histoire du canton de Fribourg a été beaucoup trop négligée jusqu'ici. Cette lacune a eu pour conséquences :
 - a) L'indifférence patriotique, le dénigrement systématique de nos institutions cantonales ;
 - b) Un mouvement plus ou moins accentué vers la centralisation ;
 - c) Le cosmopolitisme ;
 - d) L'abandon de nos belles campagnes pour chercher au-dehors un bonheur factice.
- 4^o L'enseignement de l'histoire cantonale doit donc être introduit sans délai dans nos écoles primaires. Cet enseignement a pour but :
 - a) De faire connaître, apprécier et aimer la patrie fribourgeoise ;
 - b) De garder intact le précieux dépôt de la foi ;
 - c) De conserver à l'agriculture les bras qui lui sont enlevés par l'émigration ;
 - d) D'inspirer le goût pour les arts pratiques et utiles à nos populations agricoles ;
 - e) Et, par là, de concourir puissamment à la prospérité morale et matérielle de la patrie fribourgeoise.
- 5^o Cet enseignement commencera au cours moyen par des récits anecdotiques, biographiques, etc.
- 6^o Ces récits occuperont une place convenable dans le livre de lecture du II^e degré.
- 7^o L'étude complète et rationnelle de l'histoire cantonale est réservée au cours supérieur ; car :
 - a) Les élèves ont alors atteint un développement intellectuel suffisant pour comprendre, raisonner et juger ;
 - b) Au cours moyen, on ne serait pas compris ; ce qui entraînerait la perte d'un temps bien précieux.
- 8^o L'innovation proposée ne saurait entraver la bonne marche d'une école, et, au lieu de nuire à l'étude de l'histoire suisse, elle éclairera cette dernière d'un nouveau jour.

- 9° Le programme proposé nous paraît acceptable et d'une application simple et facile.
- 10° Un manuel spécial d'histoire cantonale est devenu nécessaire. Cette nécessité est fondée sur les motifs suivant :
- a) Les résumés que nous possédons sont beaucoup trop arides ;
 - b) Ils pèchent contre le plan, l'ordre et l'unité ;
 - c) Ils inspirent aux enfants le dégoût pour une étude qui devrait, au contraire, leur procurer de bien douces jouissances ;
 - d) Enfin ils sont tout à fait insuffisants et, de plus, ils sont disséminés dans tous nos traités scolaires d'histoire et de géographie ;
 - e) Le maître n'a pas toujours le temps et les moyens suffisants pour faire des recherches historiques et préparer ainsi des leçons vraiment profitables ;
 - f) L'histoire du canton par le Dr Berchtold ne peut être employée dans nos écoles.
- 11° Pour répondre à l'attente du corps enseignant, le nouveau manuel devra :
- a) Etre conforme au programme d'enseignement de cette branche ;
 - b) Etre subdivisé en chapitres courts et substantiels rédigés d'après les règles méthodologiques du *Guide pratique* (p. 221-222) ;
 - c) Présenter dans chaque chapitre un fait complet ;
 - d) Frapper les yeux et l'imagination par des vignettes et des cartes ;
 - e) Offrir le résumé de chaque chapitre par un questionnaire pratique ;
 - f) Avoir de nombreux chapitres récapitulatifs ;
 - g) Etre écrit dans un style approprié à l'intelligence de l'enfant ;
 - h) N'être pas trop volumineux (quatre-vingts à cent pages d'impression) ;
 - i) Enfin et surtout être écrit sous l'inspiration de Celui qui gouverne le temps, les événements et les mondes.
- Saint-Aubin, le 15 juin 1886. C. FONTAINE, instituteur.

RAPPORT

SUR LA DEUXIÈME QUESTION MISE A L'ÉTUDE PAR LE COMITÉ
DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Question. Les derniers examens des recrues accusent une infériorité notable de la note du calcul écrit. A quelles causes doit-on l'attribuer ?
— Comment pourrait-on remédier à cette situation ?

Sur cette importante question, votre rapporteur a reçu 58 travaux et deux rapports résumant ceux de MM. les instituteurs de la Glâne et de la Sarine.

IV^e ARRONDISSEMENT

Rapport de M. Jolion, instituteur à Autigny, avec les travaux de :

MM.	MM.
Bise, à Corminbœuf ;	Collaud, à Fribourg ;
Bossy, à Avry-sur-Matran ;	Corminbœuf, à Belfaux ;
Brique, à Posat ;	Gremaud, à Villarlod ;
Chanaz, à Villars-sur-Glâne ;	Jonin, à Fribourg ;
Chappuis, à Magnedens ;	Maradan, à Ecuwillens ;
Marchon, à Vuisternens-d.-Pont ;	Thorimbert, à Corpataux ;
Perroset, à Ruyères-St-Laurent ;	Uldry, à Matran ;
Schroter, à Grolley ;	